

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2382

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Genis-les-Ollières

Objet : Salon international de l'agriculture - Attribution d'une subvention au Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) des Grands Trèves

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2382**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Genis-les-Ollières

Objet : Salon international de l'agriculture - Attribution d'une subvention au Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) des Grands Trèves

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Depuis 1864, date de création du Concours des animaux, les éleveurs présentent au Salon international de l'agriculture ce que l'élevage français produit de mieux en termes de génétique. Les animaux identifiés par les organismes de sélection sont issus des programmes de sélection les plus rigoureux. Ils mettent en valeur l'exceptionnelle biodiversité de la génétique française.

Tous les reproducteurs inscrits au Concours général agricole (CGA) sont issus des schémas collectifs, agréés par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, et mis en œuvre sous son contrôle, ce qui garantit leur valeur génétique élevée.

Le haut niveau génétique et les performances commerciales étant garantis, les reproducteurs admis au concours restent jugés sur leur morphologie et la conformation de celle-ci au standard de la race où une importance particulière est accordée aux caractères fonctionnels de la morphologie.

Huit espèces animales sont représentées au CGA : asine, bovine, canine, caprine, équine, ovine, porcine et féline.

On retrouve sur ce concours national :

- 352 races,
- 2 035 animaux représentés,
- 1 448 éleveurs.

II - Participation du GAEC des Grandes Trèves au Salon international de l'agriculture

Le GAEC des Grandes Trèves, situé à Saint-Genis-les-Ollières, est un élevage d'environ 80 vaches allaitantes de race blonde d'Aquitaine, nourries principalement à base d'herbe à la pâture et avec les fourrages produits sur l'exploitation. La spécialité de l'élevage est la viande de génisse pour la boucherie traditionnelle. La viande produite est vendue, notamment, à la ferme, à Granvillage, dans les boucheries lyonnaises ou à certaines écoles.

L'exploitation a participé à la campagne de mesures agro-environnementales et climatiques sur la Métropole, entre 2017 et 2022, et est membre du Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de Pollionnay, pour un projet de séchage collectif en grange.

Le GAEC des Grandes Trèves a participé en 2022 aux pré-sélections du CGA en présentant Royaume, un jeune taureau de la race blonde d'Aquitaine, né le 4 septembre 2020. Celui-ci a été retenu pour concourir au Salon international de l'agriculture, du 25 février au 5 mars 2023.

C'est, à la fois, une opportunité unique pour cet élevage d'avoir la chance d'exposer lors de ce salon et un privilège pour le territoire métropolitain d'être ainsi représenté dans ce salon international.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une aide exceptionnelle de 1 000 € au GAEC des Grandes Trèves au titre de la mise en valeur du savoir-faire et de la qualité des agriculteurs locaux. Cette aide concerne la préparation et le transport du taureau en vue de sa présentation au Salon, pour une dépense subventionnable de 1 853 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 000 € au profit du GAEC des Grandes Trèves, dans le cadre du régime de *minimis* agricoles,

b) - la convention à passer avec le GAEC des Grandes Trèves définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 1 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304043-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
